



GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Proposition du GHN au cahier des charges défini par le DLA 2B sur l'organisation d'une session de qualification collective en faveur de l'ensemble des associations du secteur équestre de Haute Corse et de Corse du Sud le lundi 14 mai 2007.

Référence : Cahier des charges adressé le 12 avril 2007 par Madame Cathy CRISTOFARI-FINALTERI.

Contenu de la formation

Programme : Etude des points suivants et de l'implication des encadrants institutionnels du secteur dans les établissements équestres

Droit agricole : Bail agricole, location gérance, création de votre fonds agricole, définition des activités agricoles

Fiscalité : Rappel du régime d'imposition, nouvelles taxes et exonérations sur les véhicules, TVA sur les engagements

Mesures fiscales portées par le GHN : exonération de la taxe sur les salaires, amortissement du cheval de selle et exonération de plus value sur les ventes

Loi de finance rectificative pour 2006 : élévation du seuil pour l'imputation des déficits agricoles

Voisinage : Distances pour les prairies, le droit du premier installé, norme et gestion du fumier

Installation : Loyers, accès au foncier, installation des jeunes avec une SMI propre aux activités équestres, subventions éperon

Représentation départementale et régionale, positions de notre secteur, maîtres de stage

Social : Statut du conjoint et du non conjoint, faites vous remplacer. Travailleurs occasionnels, CNE, contrats de formation professionnelle

Formation professionnelle : devenez formateur : Déjà en place : dispositif de formation aux capacités équestres professionnelles et au Certificat de Qualification Professionnelle, passerelles BP, accord formation professionnelle du 28 Août 2006, gestion du Droit Individuel à la Formation

Tribune libre

Support de formation : dossier papier sur chaque thème abordé

Organismes et institutions invitées par le GHN à cette formation

Le GHN invitera les organismes et institutions suivants à participer à cette journée :

- Chambre d'agriculture
- ODARC
- DRJS
- DRAF
- DDE
- DDSV
- DDASS
- DDTEFP
- Bureau en charge des associations de la Préfecture

Nombre de participants à la formation

60 personnes et plus.

Coût de l'intervention

- Intervention : 500 €
- Frais kilométriques : $163.17 * 2 * 0.346 = 113$ €
- Péage : $2 * 13.30 = 26.60$ €
- Aller-retour en avion : 432 €
- Hôtels : 50€
- Restaurant lundi soir : 20€

Total : 1 141.6€

Résultat attendu

Trois lois en trois ans ont occasionné des changements sans précédent pour le secteur des centres équestres. Les dirigeants sont en difficultés pour mettre en œuvre les conséquences de ces mesures qui leur sont pourtant favorables. Les institutions territoriales et les services décentralisés de l'Etat n'ont connaissance que de la partie des changements juridiques qui concerne leur champ d'action habituel.

L'intervention du GHN doit permettre via un partage de connaissances sous une forme dynamique, la mise en réseau des associations qui souhaitent développer l'équitation avec leurs membres et avec les services chargés du développement économique sur le territoire de la Corse.

L'équitation propose à la fois une activité de loisir sportif à l'année et une activité complémentaire du tourisme saisonnier, sur fond de développement agricole. L'objectif de Corse active peut donc être rempli s'agissant de rechercher la consolidation économique des structures existantes et le développement d'activités d'utilité sociale créatrice d'emploi. Nous ajouterons en conclusion que les activités d'équitation ne peuvent se développer sans recours à une main d'œuvre de soins aux équidés, d'animation et d'enseignement. Une étude récente réalisée par les Haras Nationaux sur les effectifs de salariés des centres équestres à la MSA montre déjà une progression des emplois en 2004, année de mise en application de la première loi touchant le secteur, la loi de finances.